

ABONNEMENTS

Suisse Fr. 14.-
 Av. Bulletin off. . Fr. 21.50
 Etranger Fr. 22.-
 Av. Bulletin off. . Fr. 29.-
 Chèques post. Il c 58

Joindre 20 ct.
 pour changement d'adresse

Rédaction et Administration :
 Martigny, tél. (026) 610 31

Le Confédéré

Organe du
PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

PUBLICITÉ

ANNONCES :
 Canton 10 ct. / Suisse 13 ct.
 RÉCLAMES :
 Canton 22 ct. / Suisse 30 ct.
 Avis mortuaires : 20 ct.
 Régie des annonces :
 Publicitas Sion et succursales

Le problème foncier rural et l'organisation rationnelle de la paysannerie valaisanne

Spécialisation dans le genre de cultures

Sous prétexte de partager les risques, chaque paysan tente d'échelonner sa production sur la vigne, l'asperge, la fraise, l'abricot et autres. Si la vigne gèle, les fruits compenseront ; s'il n'y a pas de fruits, il se consolera sur la vigne. Cette méthode compensatoire est alléchante, mais elle est fallacieuse. Celui qui touche à tout ne touche à rien. Ainsi la culture de la fraise oblige à négliger la vigne. Pendant qu'on soigne ses arbres, le mildiou peut ravager les ceps. Nous voyons aujourd'hui quelques jeunes gens qui se sont spécialisés dans une ou deux cultures parallèles, l'asperge et les fruits par exemple, en laissant totalement de côté la vigne : ceux-là progressent et font mieux leurs affaires que ceux qui ont un peu de tout. La spécialisation sur une ou deux cultures permet l'étude à fond des problèmes ; elle donne la suite dans les idées et la cohérence indispensable. Elle facilite aussi la vente des produits, les acheteurs pouvant compter sur des contingents fixes et réguliers. Il est faux de planter des tomates ou des choux-fleurs une année, puis ne plus rien fournir l'année suivante. Pour réaliser cette spécialisation, il faut accroître la formation professionnelle des agriculteurs. La région de Cavallion en France ne vit que de la culture spécialisée des melons, alors que tout viendrait chez eux comme chez nous, et elle s'en porte bien.

Mesures de protection de l'Etat

L'Etat du Valais a fait fausse route en s'installant producteur, commerçant et encaveur, au lieu d'office d'expérimentation et de conseil à la production. Notre service de viticulture est inexistant. Aucune sélection n'est faite dans les cépages. On laisse planter n'importe quoi, aussi bien en arbres qu'en vignes, parce que les connaissances et la prévoyance font défaut. Des pépiniéristes contrôlés et autorisés vendent aujourd'hui encore de marcottes de plants du pays pour la ruine du vigneron. Les offices de lutte antiparasitaire sont parfois des officines électoraux où végètent de pair le « Pou de San José » et quelques créatures.

Dans le domaine du raisin de table, aucun essai officiel n'a été entrepris, de faire mûrir chez nous les raisins étrangers qui supplantent les nôtres dans leur présentation et leur conservation. Une réaction dans ce domaine s'impose. Car les offices d'Etat sont là, mais ne font pas leur devoir et manquent totalement de l'initiative indispensable. Simplement, sans dirigisme, l'Etat doit faire quelque chose.

Valeur de rendement et valeur vénale

La pénurie des terres a créé dans certaines régions une course à la surenchère. Chacun est fixé sur la valeur de rendement d'un mètre carré de vigne ou de verger. Comme les parcelles mises en vente sont généralement de petite surface, l'acheteur est souvent trompé dans son appréciation. Pendant la guerre et jusqu'en 1949, la vigne se vendait à des prix atteignant 15 francs le mètre carré. A Fully, des terrains se vendent couramment 50 francs le mètre carré. Comparés à leur valeur de rendement, ces terrains deviennent la ruine de leur acquéreur qui, bien souvent, sinon toujours, emprunte pour payer. La valeur de rendement ne représente plus que l'intérêt de la somme engagée, et les amortissements ne peuvent se faire. Des mesures légales existent pour empêcher la spéculation sur les terres : elles sont généralement détournées.

Il conviendrait de publier chaque année la cote vénale des terres et les prix normaux qui ne sauraient être dépassés. Car cette surenchère a faussé l'économie agricole valaisanne, et l'endettement général des producteurs provient surtout de cette disproportion extraordinaire entre la valeur de rendement et la valeur vénale des terres.

Il y aurait certainement une foule d'autres mesures de moindre importance qui seraient à prendre pour arriver devant la production avec une paysannerie saine et bien organisée. Nous ne voudrions cependant en rien préconiser la mise

en commun des surfaces pour constituer des kolkhoses à la méthode soviétique. Notre paysan doit garder son indépendance, son goût du risque et son initiative personnelle : c'est le prix qu'il veut mettre à son amour de la liberté. L'auteur du 18e rapport annuel de l'Union valaisanne pour la vente des fruits et légumes abonde dans cette idée lorsqu'il conclut : « Les dispositions légales de la nouvelle loi sur l'agriculture ne pourront transformer d'un seul coup la situation des producteurs, et leur apporter, envers et contre tout une ère de grande prospérité. Leur revenu dépendra toujours du rythme inaltérable des saisons, des caprices de la nature, du pouvoir d'achat du peuple suisse et de l'importance des débouchés étrangers. »

« Plus que jamais, ils doivent s'adapter à des méthodes de culture susceptibles d'abaisser leur prix de production en augmentant la qualité des produits. »

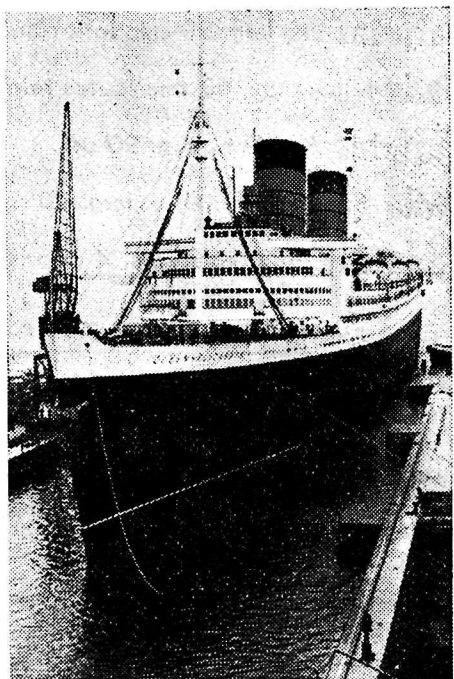
Toutes les mesures extraordinaires que nous pourrions obtenir des pouvoirs publics, sous forme de subventionnement ou de mesures protectionnistes à l'écoulement, ne sont que des palliatifs provisoires, pour lesquels une lutte permanente devra être soutenue. Tant et aussi longtemps qu'il faudra des mesures artificielles pour asseoir la paysannerie sur des bases admissibles, celle-ci continuera à être vouée à son triste sort.

Puissent nos considérations inciter l'initiative privée autant que les pouvoirs publics à œuvrer ardemment pour la réalisation de notre propriété foncière rurale et une organisation rationnelle de notre paysannerie.

Francis GERMANIER.

Déclaration d'impôt

La plupart des agriculteurs ne tenant pas de comptabilité sont obligés d'avoir recours à une tierce personne — agent d'affaires, notaire ou autre — pour remplir leur déclaration qui, à leurs yeux, et par trop compliquée. On peut se demander dès lors pourquoi, en application de l'article 28 de la loi, le Conseil d'Etat ne fixe pas préalablement les normes applicables pour le calcul de l'impôt sur le revenu agricole. En ce faisant et en le portant à la connaissance des intéressés, il leur éviterait bien des tracasseries, puisqu'il les appliquera quand même, sauf en cas de recours dûment justifié.



SOUTHAMPTON: Un incendie a éclaté à bord du « Queen Elizabeth », paquebot géant de 83.000 tonnes. Cette fois, les pompiers furent plus heureux que leurs camarades de Liverpool, où le feu vient d'anéantir le bateau de luxe « Empress of Canada ».



A Genève s'est plaidé le procès de presse que M. Sacha Guitry, célèbre auteur et acteur français, avait intenté à M. Jean Brocher pour ce qu'il avait écrit à son sujet dans la « Vie protestante ». Voici, à droite (assis), M. Sacha Guitry, qui est remplacé à la cour par un témoin ; à gauche, M. Jean Brocher (assis) avec son avocat dans la salle du tribunal de Genève.

EN PASSANT...

Son programme

La lecture régulière des journaux valaisans m'offre, à l'occasion, des sujets de gaieté.

C'est ainsi que j'ai appris le désistement de M. François de Preux au Grand Conseil et la nouvelle candidature de M. Sylvain Maquignaz, mon confrère à trois têtes qui place à la fois ses papiers dans la « Feuille d'Avis du Valais », la « Patrie valaisanne » et le « Courrier de Genève ».

Je ne vois, pour ma part, aucun inconvénient pour un journaliste à briguer un mandat.

Quelques-uns, dans le pays de Vaud, ont fait leur chemin :

M. Rodolphe Rubattel siège au Conseil fédéral, M. Jean Peitrequin préside, en sa qualité de syndic, aux destinées de la ville de Lausanne ; M. Edouard Martinet dirige l'Office vaudois du tourisme ; M. Marcel Bezençon dirige notre radio ; M. Georges Jacotet est devenu municipal ; M. Paul-Henri Jaccard dirige l'Association des intérêts lausannois, et j'en oublie !

D'autres, comme M. Michel Jaccard, partagent leur temps entre le journalisme et la politique avec un égal bonheur.

Des confrères sont conseillers communaux ou députés, parfois les deux ensemble.

En Valais, M. Charles Haegler cumulait les fonctions de directeur de journal, de préfet, de député et secrétaire au Grand Conseil.

M. Antoine Favre a passé du journalisme au Grand Conseil et du Grand Conseil au Tribunal fédéral.

Quant à M. Peter von Roten, sans être un journaliste professionnel, au sens strict du mot, il l'est au même titre que M. Aloys Theytaz :

En amateur.
 Dès lors, M. Sylvain Maquignaz se trouve en bonne compagnie pour tenter sa chance au Parlement.

Ce n'est pas sa candidature qui me fait sourire, c'est son programme.

Je me suis astreint, pour le découvrir, à éplucher ses derniers papiers où il était surtout question de la pluie et du beau temps, et tout à coup, un texte édifiant a retenu mon attention. Sous le titre « L'importance des prochaines élections », M. Sylvain Maquignaz nous révélait ses intentions dans la « Patrie valaisanne ». Quelle politique allait-il défendre au Grand Conseil pour le cas où les électeurs se feraient un plaisir de l'y envoyer paître ?

Je lui passe la plume, car vraiment j'aurais l'air de plaisanter si je me contentais de commenter sa prose.

M. Sylvain Maquignaz écrit donc noir sur blanc, ou même noir sur noir, ceci :

« Nous ne pouvons douter que dans un Parlement où se trouvera un groupe socialiste mené par Dellberg, un groupe radical qui a toujours fait de l'opposition, un groupe ou des groupes indépendants dont la consigne commune risque bien d'être pour tout ce qui est contre et contre tout ce qui est pour, le groupe conservateur devra, à la manière anglaise, se concerter avant les débats et voter avec une unanimité qui ne laissera guère de place aux opinions personnelles. »

Bravo.

Voilà donc un gaillard qui est bien décidé à faire jouer, au sein du Parlement valaisan, un plus grand rôle à son derrière qu'à sa tête.

Il se lèvera quand se lèveront les députés de la majorité, retombera sur son siège en même temps qu'eux, règlera sur les leurs ses applaudissements, et se taira dès qu'ils garderont le silence.

Quant aux idées personnelles, il nous promet de n'en pas avoir.

Bonnes gens, sur ce point, vous pouvez le croire sur parole.

Certains candidats dont les bonnes intentions semblent plus grandes que leur pouvoir de réalisation promettent à leurs concitoyens la lune.

M. Sylvain Maquignaz, lui, n'a pas d'autre ambition que de régler les mouvements de la sienne sur ceux des autres astres du parti conservateur.

Elle fera partie, en quelque sorte, d'un système planétaire.

Nous allons donc revivre le temps où les députés de la majorité marchaient au doigt et à l'œil sous la houlette de M. Raymond Evéquoz. Le grand homme pensait, les autres se contentaient, en agitant la main, les bras, les jambes ou le bassin, de traduire en actes son raisonnement.

Je souhaite à M. Sylvain Maquignaz d'être élu. Pourquoi ne le serait-il pas puisqu'il paraît songer moins à se comporter en bon serviteur du pays qu'en bon domestique du parti conservateur progressiste.

Le district de Sierre aurait en lui un représentant... de tout repos :

M. Maquignaz pourrait rouviller à poings fermés, mettre à se faire réveiller pour recevoir un mot d'ordre à l'heure du vote.

Offrez-lui donc un siège et n'oubliez pas de le rendre assez confortable pour qu'il serve aussi d'oreiller de paresse !

A. M.

Chronique de MARTIGNY

Ceux qui s'en vont...

A Martigny-Ville est décédée Mme veuve Pierre Giroud, née Aubert, âgée de 88 ans.

La défunte fut pendant de longues années concierge à l'Hôtel de Ville.

Nous exprimons à sa famille en peine nos sentiments de vive sympathie.

MARTIGNY-BOURG

Parti radical-démocratique

Les membres et sympathisants du parti radical-démocratique de Martigny-Bourg sont convoqués en assemblée générale pour le mercredi 4 courant, à 20 h. 30, à la grande salle communale.

Ordre du jour : 1. Elections cantonales, rapport ; 2. Désignation du candidat à la députation ; 3. Renouvellement du comité ; 4. Divers.

Les membres auront à cœur d'assister à cette assemblée. Ils manifesteront, par leur présence, leur intérêt à la chose publique.

Le Comité.

Chronique de SION

Assemblée générale du parti radical-démocratique

Les membres du parti radical-démocratique de Sion sont convoqués en assemblée générale jeudi 5 février 1953, à 20 h. 30, dans la grande salle de l'Hôtel du Midi à Sion.

Ordre du jour : 1. nominations statutaires ; 2. élections cantonales ; 3. divers.

Le comité.

MATCH DE BILLARD SION-MARTIGNY

Les deux équipes, formées de 10 joueurs, se sont rencontrées hier à la « Clarté » à Sion. Or, neuf parties seulement furent jouées, M. Olivier, de Sion, qui devait matcher contre Ferrero, étant retenu au lit par la maladie.

Les parties jouées furent toutes gagnées par Sion, qui a fait preuve de gros progrès.

Voici les résultats : Cattin (S.) bat Fellay (M.), 250-198 ; Perraudin (S.) bat Grandmoulin (M.), 200-115 ; Bortis (S.) bat Equey (M.), 200-198 (!) ; Dini (S.) bat Rouiller (M.), 200-128 ; Nicolet (S.) bat Vaudan (M.), 150-74 ; Bioley (S.) bat Franc (M.), 150-137 ; Favre (S.) bat Guex (M.), 150-113 ; Porro (S.) bat Weyneth (M.), 150-122 ; Dayer (S.) bat Zanoli (M.), 150-111.

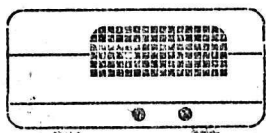
LES SPECTACLES

FERNANDEL dans « Coiffeur pour Dames » !

A la demande de nombreuses personnes qui n'ont pu trouver de places, le CORSO prolonge lundi et mardi le nouveau succès de Fernandel : « Coiffeur pour Dames ».

Interdit sous 18 ans.

LE PROGRAMME



de Sottens

LUNDI 2 FEVRIER

16 h. 30 Emission d'ensemble — 17 h. 30 Rencontre des Isolés — 18 h. 15 Galerie Genevoise — 18 h. 50 Reflets d'ici et d'ailleurs — 19 h. 15 Informations — 19 h. 25 Un Suisse vous parle des Nations Unies — 19 h. 35 Le Jeu du disque — 19 h. 55 La Suisse au travail — 20 h. 10 « La glace de Venise » — 21 h. 10 Variétés : De la scène au micro — 22 h. 30 Informations — 22 h. 35 Jazz hot.

MARDI 3

7 h. Bonjour, culture physique — 7 h. 15 Informations — 7 h. 20 Concert matinal — 11 h. Emission d'ensemble — 12 h. 15 Les documents sonores — 12 h. 30 Le quart d'heure de l'accordéon — 12 h. 45 Informations — 12 h. 55 Vive la fantaisie... — 13 h. 30 Compositeurs suisses — 16 h. 30 Emission d'ensemble : récital de piano — 17 h. 30 Les animaux — 17 h. 50 Sélection d'airs d'opérettes — 18 h. Piano — 18 h. 30 Cinéma — 18 h. 55 Le micro dans la vie — 19 h. 25 Le miroir du temps — 19 h. 40 Sélection de valses — 19 h. 45 Les grandes enquêtes, par R. Nordmann — 20 h. 15 A la mode de chez nous... — 20 h. 30 Soirée théâtrale : « Le deuil sied à Electre » — 22 h. 30 Informations — 22 h. 35 Le courrier du cœur.

MERCREDI 4

7 h. Gymnastique — 7 h. 10 Yves Montand — 7 h. 15 Informations — 7 h. 20 Propos matinal — 9 h. 15 « Le Brésil », reportage — 9 h. 45 Orchestre symphonique de Chicago — 10 h. 40 Le Festin de l'Araignée, ballet — 11 h. Emission d'ensemble — 11 h. 40 Oeuvres pour piano — 11 h. 55 Refrains et chansons modernes — 12 h. 25 Le rail, la route, les ailes — 12 h. 45 Informations — 12 h. 55 Non, Stop : musique variée.

(Tiré de « Radio-Télévision »)

OCCASIONS

1 coupe-paille, 1 hache-paille modèle moyen, 1 coupe-racines, 1 batteuse à moteur roulements à billes, 1 pompe à sulfater sur brouette Fortuna, 1 motofaucheuse 5 CV, 1 motofaucheuse 6 CV, Tracteur mono-axe avec remorque, 2 motoculteurs Simar 3 1/2 CV et 7 CV. — Machines en excellent état.

Vente, échanges, réparations
Facilités de paiement

Léon FORMAZ — Martigny-Bourg
Machines agricoles — Tél. 6 14 46

„LE BOURGEOIS GENTILHOMME“

A ST-MAURICE

Défendre l'esprit

Une certaine tendance moderne en faveur du sport risque de faire passer au second plan les chefs-d'œuvre immortels de l'esprit. Si l'on peut se réjouir de tout ce que le sport peut apporter à la jeunesse, il est indispensable cependant d'établir une hiérarchie et de mettre au premier plan les valeurs spirituelles qui sont d'une richesse incomparable. Il ne faut pas oublier, en définitive, que, dans la vie, l'homme est dirigé par la tête et non par les pieds ! Nous ouvrons cette parenthèse pour féliciter d'emblée les étudiants du Collège de Saint-Maurice d'avoir conservé la tradition de représenter des pièces classiques. Et l'immortel Molière était l'auteur idéal, par sa profonde valeur humaine accessible à tout le monde — ce qui fait sa supériorité sur Racine et Corneille — à cause précisément des vérités éblouissantes de ses personnages.

Le thème du « Bourgeois gentilhomme »

« Le Bourgeois gentilhomme » est toujours d'actualité. Il existe, encore de nos jours, beaucoup de personnages dont la vanité consiste essentiellement à pouvoir pénétrer dans une classe supérieure, que ce soit celui de la noblesse dont le rayonnement est aujourd'hui considérablement réduit, pour ne pas dire nul, ou tout autre milieu à caractère industriel ou commercial.

On ne peut nier cependant qu'un préjugé tenace existe et que même dans la bourgeoisie d'aujourd'hui beaucoup de personnes mettent encore leur idéal dans le rêve de voir leurs enfants faire un « beau mariage » dans un monde soi-disant « de qualité ». Il y a certes des ambitions légitimes — et après tout le bonheur peut se trouver dans de telles alliances — mais ce qui demeure le plus comique ce sera toujours les platitudes et les servilités humiliantes de certaines personnes pour pouvoir pénétrer dans une famille éventuellement mieux cotée.

L'observation aiguë de Molière devait inévitablement découvrir ces travers de la nature humaine, et il a décrit un « Monsieur Jourdain » d'une résonance éternelle.

Le génie de Molière

Et comment mieux faire ressortir le génie moliéresque en ne citant que certains passages de

son chef-d'œuvre ? Comment mieux décrire les sentiments amoureux de tous les temps que par les citations suivantes, dans la bouche de Cléonte ?

« Je n'aime rien au monde qu'elle et je n'ai qu'elle dans l'esprit ; elle fait tous mes soins, tous mes désirs, toute ma joie ; je ne parle que d'elle, je ne pense qu'à elle, je ne fais des songes que d'elle, je ne respire que par elle, mon cœur vit tout en elle : Je suis deux jours sans la voir qui sont pour moi deux siècles effroyables ; je la rencontre par hasard : mon cœur, à cette vue, se sent tout transporté, ma joie éclate sur mon visage, je vole avec ravissement vers elle ; et l'infidèle détourne de moi ses regards, et passe brusquement, comme si de sa vie elle ne m'avait vu ! »

Il n'y a sans doute, en 1953, rien de nouveau sous le soleil qu'au temps de Molière, à ce point de vue-là !

Et n'est-ce pas le bon sens qui éclate dans la bouche de Madame Jourdain qui ne « marche » pas dans la vanité glorieuse de son dadaïde de mari, quand elle proclame :

« Les alliances avec plus grand que soi sont sujettes toujours à de fâcheux inconvénients. Je ne veux point qu'un gendre puisse reprocher à ma fille ses parents et qu'elle ait des enfants qui aient honte de m'appeler leur grand-maman. Je ne veux point tous ces caquets et je veux un homme, en un mot, qui ait obligation de ma fille et à qui je puisse dire : « Mettez-vous là, mon gendre, et dînez avec moi. »

Mais M. Jourdain, dans son entêtement, réplique, indigné :

« Voilà bien les sentiments d'un petit esprit, de vouloir toujours demeurer dans la bassesse. Ne me répliquez pas davantage : ma fille sera mariée en dépit de tout le monde, et si vous me mettez en colère je la ferai duchesse. »

L'interprétation

Elle fut, dans l'ensemble, excellente, d'une parfaite homogénéité, et sans faute grossière quelconque. Certes, tout n'était pas parfait et certains acteurs témoignent-ils encore de quelque gaucherie ou inexpérience de la scène.

Le principal personnage, M. Jourdain, était incarné par M. Pierre Raboud, pharmacien à Montthey, qui a déjà manifesté un talent évident dans d'autres pièces telles que « Asmodée » ou « Le voyageur sans bagages », etc. Peut-être eut-il,

au début surtout, une certaine tendance à la charge, mais on peut dire qu'il n'a pas trahi la pensée de Molière, et c'est là sans doute le meilleur compliment qu'on pourrait lui adresser, dans l'interprétation d'un rôle aussi écrasant.

Parmi les autres acteurs ou actrices, nous aurions une mention particulière pour la ravissante Lucile, fille de M. Jourdain (Mlle Annelise Galletti), l'espiègle Nicole (Mme Solange Breganti), sans enlever les mérites, dans des rôles plus ingrats, de Mmes Wirz et Donnet.

Parmi les acteurs secondaires, soulignons le jeu très vivant de Michel Faval, qui fut un maître de musique très à l'aise et obséquieux ; Claude Antille, qui fit une composition quasi parfaite de verve et d'humour de Covielle, valet de Cléonte, et de Michel Gardaz dans le rôle du maître de philosophie.

Les autres acteurs complétèrent, avec des talents divers, cette troupe dont le grand Molière aurait eu, au fond, lieu d'être satisfait.

La mise en scène

Nous étions transportés, par la richesse des décors et des costumes, en plein siècle de Louis XIV, et cela était dû à M. le chanoine Denys Terraz, tandis que les ballets étaient réglés par les soins de Mlle Jacqueline Thévoz.

L'orchestre du collège, un peu réduit en cette répétition générale, interprétait des airs agréables de Lully sous la direction compétente de M. le chanoine Marius Pasquier.

Enfin, nous tenons à souligner la parfaite mise en scène de M. Claude Mariau, du théâtre municipal de Lausanne, qui a eu l'immense mérite de « monter » cette périlleuse entreprise et de faire comprendre à toute cette jeunesse le génie impénétrable de Molière.

Conclusion

Qu'il nous soit permis, en terminant, de féliciter la direction du Collège de Saint-Maurice d'avoir pris l'initiative hardie de porter à la scène un tel chef-d'œuvre et d'avoir contribué ainsi à défendre en Valais les droits supérieurs de l'esprit. C'est bien le sentiment que nous éprouvons lorsque, en compagnie de quelques amis, errant dans la cour et les corridors du vieux collège, nous retrouvons, comme si c'était d'hier, les souvenirs délicieux qui ont marqué notre passage étudiant dans ce décor immuable...

Victor DUPUIS.

MISE
Grande Vente aux ENCHÈRES
DE MEUBLES
anciens et modernes
CASINO DE MONTBENON
LAUSANNE
(salle chauffée, places assises)

EXPOSITION
MARDI 3 et MERCREDI 4 FEVRIER
de 9 h. 30 à 12 h. et de 14 à 18 h.

VENTE
Jeudi 5 février
de 9 h. 30 à 12 h. et dès 14 h. 30
Vendredi 6 février
s'il y a lieu, dès 9 h. 30

Beau Salon Louis XVI
estampillé G. Jacob
1 canapé, 6 fauteuils, 2 bergères
MEUBLES EMPIRE
bureau de malade, bureau, tables, etc.
DESSERTS RENAISSANCE
armoires anciennes, lave-mains, canapés, bergères et fauteuils anciens et modernes, tables à ouvrage Louis-Philippe, table à écrire, tables gigognes, table à jeux marocaine, bibliothèques, psyché, chiffonniers, sellettes, chaises, mobilier doré, etc.
DIVAN 2 PLACES
avec entourage noyer
PLUSIEURS BELLES
Chambres à manger
Très belle collection de porcelaine de Nyon
(environ 100 pièces, décors, papillons, monogrammes, camaïeux, à guirlandes, bleuets).
PORCELAINE DE SAXE
Vienne, Zurich, etc.
IMPORTANT LOT DE VASES CLOISONNES
ARGENTERIE, VERRERIE LUSTRE
PEINTURES, GRAVURES
AQUARELLES
10 caisses de lingerie de maison
état de neuf
TAPIS D'ORIENT
TAPISSERIE
RADIO
Blaupunkt et Mediator avec tourne-disques
ASPIRATEUR Six-Madun, etc.
et quantité d'objets trop longs à détailler
Chargé de la vente :
GALERIE POTTERAT
LAUSANNE, av. du Théâtre 8
Organisation de ventes aux enchères
SANDRO RUEGG, expert
Commissaire-Priseur
Conditions de vente : adjudication à tout prix sauf quelques articles à prix minimum. Vente sans garantie : échute 1 %.

PROLONGATIONS AU CORSO

FERNANDEL

dans son nouveau succès qui fait courir tout Martigny

COIFFEUR POUR DAMES

Interdit sous 18 ans

CE SOIR LUNDI ET DEMAIN MARDI

GRAND CHOIX de

COSTUMES DE CARNAVAL

chez **Madame EBENER, coiffeuse**
MARTIGNY-VILLE

vendeuse

qualifiée avec certificat de capacité et quelques années de pratique, parlant français et allemand. Adresser offres détaillées avec copies de certificats, photo, prétentions de salaire et références sous chiffres :

P.R. 3606 L., à Publicitas, Lausanne.

FAVORISEZ LE COMMERCE NATIONAL

UNE GAMME DE

Tissus nouveautés

pour **Costumes de Carnaval**

| | |
|---|-------------------|
| Calicot uni, larg. 80 cm., tous coloris, | le m. 2.50 |
| Satinette unie, larg. 80 cm., toutes teintées, | le m. 2.90 |
| Taffetas uni, larg. 90 cm., tous coloris, | le m. 3.50 |
| Satin fulgur., uni, 90 cm., toutes teintées, | le m. 4.30 |
| Taffetas fantaisie, larg. 90 cm., | le m. 4.50 |
| Satin fulgurant fantaisie, larg. 90 cm., | le m. 6.25 |
| Tarlatane pour colerette, 4 coloris, | le m. 1.50 |

au sous-sol de nos magasins :

Grand choix de visagères, masques en caoutchouc, coiffures, guirlandes, serpentins, accessoires de tous genres

● **Conditions spéciales pour cafetiers** ●

GONSET
MARTIGNY

Jambes et pieds **Froids ?**
PRENEZ du

CIRCULAN

contre les troubles de la CIRCULATION

Cure Fr. 20.55, 1/2 11.20, 4.95 chez votre pharmacien et droguiste.

PERDU

jeudi soir 29 courant à La Bâtie, un cornet contenant **une série de photos** sur la traversée du Grand-Saint-Bernard. Prière de les retourner à la maison J. Studer à Vevey, contre récompense.

Chamoisage

Lapins, Fr. 1.90 — Chats, Fr. 2.50 — Renards, Fr. 6.— Chiens, selon grandeur, etc. Peaux fraîches ou sèches. Emballage d'oiseaux, animaux. Teinture.
Chamoiserie Centrale
Rue Centrale 10, Lausanne

JEEPS

Toujours en stock, grand choix de jeeps Willy's et militaires.

GARAGE LUGON
ARDON
Tél. (027) 4 12 50

A remettre en ville de Sion **commerce alimentaire** d'une certaine importance. Ecrire sous chiffres : P. 1798 S., Publicitas, Sion.

LE DIMANCHE SPORTIF

Le slalom Géant de Planachaux

Le temps détestable de samedi semblait compromettre définitivement la mise sur pied de cette épreuve classique organisée par le ski-club «Dents du Midi».

Il fallut le cran des organisateurs et des préposés à l'établissement des pistes en particulier, pour maintenir envers et contre tout cette manifestation sportive.

Une légère couche de neige fraîche recouvrait la piste longue de deux kilomètres, comportant 40 portes réparties sur 600 m. de dénivellation lorsque fut donné le premier départ à 10 h. 31 par temps bouché et froid.

Le problème posé aux 96 concurrents venus de toute la Suisse romande fut ardu et délicat et a provoqué l'abandon ou l'élimination d'une masse de bons skieurs dont certains parmi les meilleurs, ainsi deux champions valaisans, Marguerite Zimmermann et Milo Fellay (étant arrivé trop tard au départ). Il n'en resta pas moins que cette course a tenu ses promesses et que l'on vit du beau sport de compétition.

Merçi à Champéry d'offrir annuellement aux skieurs romands cette revanche des championnats régionaux, épreuve de premier ordre qui a apporté cette année la confirmation que B. Juillard le vainqueur possède la classe internationale et qu'il est quasi-imbattable chez lui. Nous devons dire aussi que tous ceux qui ont terminé ont montré un beau courage et un grand esprit sportif.

Nous félicitons les brillants organisateurs furent Fernand Berra, le président du club, le chef de piste René Coquoz et enfin Georges Exhière qui nous retrace avec son assurance coutumière. Le chronométrage a été assuré par ce vieil ami de Champéry, Charly Légeret, de Genève.

E. C.

Voici les principaux résultats :

| | |
|--|--------|
| Elite : | |
| 1. Juillard Bernard (S.C. Champéry) | 2'52" |
| 2. Tandberg Erik (S.A.S. Genève) | 3'04"2 |
| 3. Girardet Daniel (S.A.S. Lausanne) | 3'06"3 |
| Seniors : | |
| 1. Trombert Jean-Maurice (S.C. Illiez) | 2'58"4 |
| 2. Mathey Raymond (S.C. Salvan) | 3'13" |
| 3. Bücher Claude (S.A.S. Lausanne) | 3'14"4 |
| 4. Michaud Georges (S.C. Champéry) | 3'19"2 |
| 5. Bochayat Michel (S.C. Champéry) | 3'22" |
| 6. Page Georges (S.C. Diablerets) | 3'22"2 |
| 7. Reber l'Caude (S.C. Diablerets) | 3'22"3 |
| 8. Cherix Martial (S.C. Illiez) | 3'23"3 |
| 9. Marietan Rémy (S.C. Champéry) | 3'32" |
| 10. Perrin Gilbert (S.C. Illiez) | 3'33" |
| 11. Mathey Norbert (S.C. Salvan) | 3'34"4 |
| 12. Neiger André (S.A.S. Genève) | 3'48"2 |
| 13. Es-Borrat Edmond (S.C. Illiez) | 3'51"3 |
| 14. Ribordy Jean (S.A.S. Lausanne) | 3'58"3 |
| Seniors II : | |
| 1. Trilling Emile (G.-Fr. Ve arr.) | 3'40" |
| 2. Bovey Marius (S.C. Illiez) | 4'18"2 |
| Juniors : | |
| 1. Rey Michel (S.C. Genève) | 3'08"2 |
| (Challenge : Avanthey E.) | |
| 2. Mounier Jean (S.C. Genève) | 3'15" |
| 3. Mach Bernard (S.C. Genève) | 3'23" |
| 4. Zindel Georges (S.C. Lausanne) | 3'36"2 |
| 5. Avanthey René (S.C. Champéry) | 3'42"2 |
| 6. Fournier Louis (S.C. Nendaz) | 3'43" |
| 7. Fernex Pierre (S.C. Genève) | 3'48"1 |
| 8. Rey-Bellet Adrien (S.C. Illiez) | 3'50"2 |
| 9. Gosset Pierre (S.A.S. Lausanne) | 4'05"1 |
| 10. Bréaud Eric (S.A.S. Lausanne) | 4'51"2 |
| O.J. — Instituts : | |
| 1. Schwab Jean (E.N. Lausanne) | 3'45" |
| (Challenge Institut Monnvert) | |
| 2. Biazzi Guido (E.N. Lausanne) | 4'14" |
| 3. Schuster Jean (E.N. Lausanne) | 4'52"3 |
| Dames : | |
| 1. Ramboson Jeannine (S.C.D. Genève) | 4'41"1 |
| (Challenge : Bar du Petit Bonheur) | |
| 2. Scherrer-Lilianne (S.C.D. Genève) | 7'48"1 |

CLASSEMENT PAR EQUIPE

| | |
|-----------------------|---------|
| 1. Champéry I | 9'33"2 |
| 2. S.A.S. Lausanne I | 9'41" |
| 3. Val d'Illez | 9'55"2 |
| 4. S.C. Genève | 10'11"3 |
| 5. Champéry II | 11'25"2 |
| 6. E.N. Lausanne | 12'51"3 |
| 7. S.A.S. Lausanne II | 12'55"4 |
| 8. Institut Monnvert | 18'42"1 |

Concours du Ski-Club de Martigny-Bourg à la Forclaz

Le Ski-Club de Martigny-Bourg organisait à la Forclaz son concours interne pour l'attribution du challenge combiné offert par Mme Chevillod, café du Mont-Blanc à Martigny-Bourg.

Voici les résultats :

Descente : 1. Tornay Alphonse, 1'48" 2/5 ; 2. Giroud Louis, 1'50" ; 3. Pont Roland, 1'56" ; 4. Chambovey Gilbert, 2'2" ; 5. Fellay Pierre, 2'4"2.

Slalom (2 manches) : 1. Tornay Alphonse, 1'9"3 ; 2. Pont Roland, 1'11"4 ; 3. Chambovey Marcel, 1'15"3 ; 4. Giroud Louis, 1'18"3 ; 5. Chambovey Gilbert, 1'32"1.

Combiné : 1. Tornay Alphonse, 0 ; 2. Pont Roland, 8.21 ; 3. Giroud Louis, 8.51 ; 4. Chambovey Marcel, 20.25 ; 5. Chambovey Gilbert, 30.63 ; 6. Fellay Pierre, 34.75.

Les concours de la Brigade de montagne 10 à Montana

C'est dans une tempête de neige que se donna hier matin à Montana le premier départ de la course des patrouilles de la Br. mont. 10.

Cette manifestation avait cette année un intérêt particulier du fait de l'introduction d'une troisième et toute nouvelle formule de course.

Jusqu'à maintenant, les patrouilles étaient divisées en deux catégories, catégorie lourde et légère, qui se distinguaient par la longueur et la difficulté plus ou moins grande du parcours à effectuer. Cependant, le choix des skis restant libre, les coureurs qui n'étaient pas équipés de souliers et de skis de fond étaient fortement handicapés. Cette épreuve n'était donc pratiquement réservée qu'aux spécialistes, aux coureurs civils, et ne tenait que très peu compte des qualités militaires des co-équipiers.

C'est pour parer à cette lacune que, depuis trois ans déjà, l'Union des patrouilles alpines de la Brigade s'est efforcée de créer une nouvelle catégorie de patrouilles, qui soit ouverte à tous les skieurs de la Brigade, et qui mette à contribution, tant les qualités techniques des participants que leur sens tactique.

La présence de la catégorie «tourisme» dans la course de cette année est un essai dans ce sens.

Disons, d'ailleurs, le terme de «patrouille de tourisme», qui évoque les idées de vacances et de promenades, est assez mal choisi et qu'il va fort probablement être remplacé par celui de «patrouille tactique» ou «patrouille de combat», qui correspondra plus à la réalité.

A la différence des patrouilles lourdes et légères qui recevaient un itinéraire piqué qu'ils avaient à couvrir le plus rapidement possible, les «touristes» recevaient, une demi-heure avant le départ une mission militaire à remplir avec un certain nombre de postes à rallier. Le thème de cette année était une mission de liaison : tout au long du parcours, les coureurs se trouvaient tout à coup face à face à un ennemi supposé (des cibles plantées à une cent cinquantaine de mètres) ; ils devaient ensuite, en se basant sur des croquis qui leur étaient soumis, reconnaître des buts et déterminer la distance qui les en séparait ; à un troisième poste, on leur demandait de transmettre l'ordre oral qui leur avait été donné avant le départ et enfin au troisième quart du parcours environ, ils avaient à signaler leur position par radio en utilisant des mots de couverture. Chaque tir réussi et chaque consigne passée correctement donnait droit à des minutes de bonification.

25 patrouilles se sont classées, dans la catégorie tourisme, qui attestent de l'intérêt qu'a suscité cette nouvelle combinaison.

Parmi les résultats que vous trouverez ci-dessous, je me plais à relever la belle performance réalisée par le capitaine Georges Pillet de Martigny, qui se classe troisième, à 3 minutes du premier, avec une patrouille constituée au dernier moment. Cette patrouille a du reste gagné le Challenge du Rgt. Art. 10.

De même, le major Reynold Gallusser, grand promoteur de la nouvelle formule, a ouvert lui-même avec sa patrouille la piste, ce qui n'était pas un petit travail avec la neige fraîche qui était tombée pendant la nuit de samedi à dimanche.

Dans la catégorie lourde, c'est l'équipe du sgtm Jordan qui prend le premier rang. Elle gagne le Challenge de la Loterie Romande, réservé à la meilleure patrouille valaisanne, ainsi que le nouveau Challenge de Tir du colonel-brigadier Gross.

Signalons cependant que, dans la classe «invités», la patrouille de l'app Jean Girard, des gardes frontières du 5me arrondissement, a réalisé un meilleur temps, prenant près de six minutes à la première patrouille de la brigade.

Dans les légers, c'est la patrouille du sgt Emile Rosset qui se classe première, remportant ainsi le Challenge de l'E. M. de la Br. mont. 10.

C'est enfin l'équipe du Plt Jean-Pierre Clivaz qui a été choisie comme seconde patrouille pour les concours internationaux d'Andermatt.

Malgré un froid très vif, de nombreuses personnalités se trouvaient à l'arrivée des courses pour féliciter et encourager les participants. On notait la présence du Colonel Divisionnaire Dubois de Monsieur le Conseiller d'Etat vaudois Jaquet, du Colonel Brigadier Gross, Cdt de la brigade de montagne 10, du Colonel Brigadier Nicola, commandant de la brigade de forteresse 10 et le Colonel Erb. Les Colonels Oehninger et Allet, commandant du régiment d'artillerie 10, le Colonel Meytain chef du bureau Br. montagne 10. Le conseiller d'Etat valaisan s'était fait excuser et représenté par le Major Studer.

A midi, une réception était organisée à l'Hôtel Beau-Séjour à Crans qui donna le temps aux chronométrateurs de faire leurs classements, et l'occasion aux participants de se rétablir.

A 13 heures avait encore lieu le concours de patrouilles encadrées en terrain «glaciaire», gagné par la cordée du Sgt Joseph Fellay.

A 15 heures, le colonel brigadier Gross adressa quelques mots à ses «alpins», puis l'on procéda à la proclamation des résultats, la remise des

challenges et la distribution des prix, qui furent nombreux, puisque les 3/4 des participants en reçurent.

Pour couronner l'excellent organisation qui a présidé à toute la manifestation, un service de cars avait été organisé jusqu'à la gare de Montana pour permettre à chacun de prendre son train.

B. C.

Pendant que les chronométrateurs se plongeaient dans leurs calculs, j'ai pu atteindre le Colonel Meytain qui a bien voulu me confier ses impressions de la journée.

Le Colonel Meytain a donné le départ des patrouilles, et c'est à lui qu'elles devaient s'annoncer après avoir effectué leurs parcours. Il est, mieux que tout autre, placé pour nous donner l'ambiance de la course.

Il nous dit tout d'abord sa satisfaction de voir le succès remporté par ces courses. Succès d'abord quant à la participation : plus de soixante patrouilles, soit 250 hommes, s'étaient donné rendez-vous hier à Montana et cela à titre purement volontaire et gratuit.

Succès ensuite de l'organisation qui a fonctionné sans bavure et qui a permis à la course de se dérouler sans accident grave.

Succès enfin de l'organisation qu'est cette troisième catégorie dite de «touriste» qui semble avoir plu à tous les participants et aux observateurs.

Il reste cependant à soigner et développer la course de patrouilles encadrées qui était hier, plus une démonstration qu'une «course», mais qui pourrait, faite sur une plus grande échelle, être d'un intérêt certain pour juger de la formation de nos troupes alpines.

Le Colonel Meytain me fait enfin remarquer que si de nombreux prix ont pu être distribués, c'est grâce à la générosité de plusieurs donateurs qui ont voulu montrer par là leur attachement à nos troupes alpines.

B. C.

CATEGORIE GLACIAIRE

| | |
|--|-------|
| 1. Sgt Fellay Joseph, Cp. fus. mont. II/12 | 1'49" |
| 2. App. Sollioz René, Cp. GF. 10 | 1'51" |
| 3. App. Darbellay O., Cp. fus. mont. II/12 | 2'02" |
| 4. Lt. Zufferey Jules, Cp. fus. mont. I/12 | 2'07" |

CATEGORIE ELIMINATOIRE

| | |
|---|----------|
| pour les patrouilles de la classe internationale | |
| 1. Plt. Clivaz Jean-Pierre | 1 19"49" |
| 2. Plt. May Gilbert | 1 20"17" |
| 3. Plt. Heimann Ywan | 1 26"20" |

CATEGORIE LOURDE

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|--|--|---|
| 1. sgt-m. Jordan Fernand, c. fus. mont. II/1, 1 h. 23'48" | 2. Lt. Zufferey Jules, cp. fus. mont. I/12, 1 h. 23'33" | 3. Fus. Henchoz Albert, cp. fus. mont. III/8, 1 h. 33'58" | 4. App. Morier Marcel, cp. ld. fus. mont. IV/2, 1 h. 36'23" | 5. Sgt Fellay Joseph, cp. fus. mont. II/12, 1 h. 42'17" | 6. Plt. Henchoz Samuel, cp. fus. mont. II/2, 1 h. 47'04" | 7. Fus. Magnin Marcel, cp. fus. mont. II/12, 2 h. 1'8" | 8. Mitr. Maret Robert, cp. ld. fus. mont. IV/12, 2 h. 1'28" |
|---|---|---|---|---|--|--|---|

Invités

| |
|---|
| 1. App. Girard Jean, gardes-fr. Ve arr., 1 17'56" |
| 2. Gend. Hugon Camille, gend. valais., 1 28'23" |
| 3. App. Pernet André, gend. vaudoise, 1 17'18" |
| 4. App. Sollioz René, cp. GF. 10, 1 38'48" |

Attribution des challenges

- La patr. du sgt-m. Jordan, cp. fus. mont. II/1, gagne le challenge de la Loterie Romande.
- La patr. du fus. Henchoz, cp. fus. mont. III/8, gagne le challenge du Conseil d'Etat vaudois.
- La patr. du lt. Zufferey, cp. fus. mont. I/12, gagne le challenge du Conseil d'Etat valaisan.
- La patr. de l'app. Morier, cp. ld. fus. IV/2, gagne le challenge Nestlé.
- La patr. de l'app. Girard, gardes-fr. Ve arr., gagne le challenge du Conseil d'Etat genevois.
- La patr. du sgt-m. Jordan, cp. fus. mont. II/1, gagne le challenge de tir.

Distinction

La patrouille du lieutenant Zufferey, cp. fus. mont. I/12, reçoit le titre de «Champion des patrouilles à ski de la br. mont. 10 1953».

CATEGORIE TOURISME

| | | | | |
|---|--|--|--|---|
| 1. Cpl. Emery Marius, cp. fus. mont. II/9, 1 h. 41'6" | 2. Sgt. Bonzon André, cp. ld. fus. mont. IV/2, 1 h. 44'30" | 3. Cap. Pillet Georges, btr. can. ld. II/51, 1 h. 44'37" | 4. Lt. Charbon Daniel, cp. fus. mont. III/8, 1 h. 46'34" | 5. App. Métrailler Clément, cp. fus. mont. II/11, 1 h. 50'32" |
|---|--|--|--|---|

Hors concours

Major Gallusser Reynold, cdt. bat. fus. mont. 8, 2 h. 16'42" ; Sgt-m. Chevrier Robert, cp. fus. mont. I/12, 1 h. 34'04". (Paquetage non réglementaire au départ).

Attribution des challenges

- La patr. du cpl. Emery Marius, cp. fus. mont. II/9, gagne le challenge du rgt. inf. mont. 6.
- La patr. du sgt. Bonzon André, cp. ld. fus. mont. IV/2, gagne le challenge du rgt. inf. mont. 5.
- La patr. du cap. Pillet, btr. can. ld. II/51, gagne le challenge du rgt. art. 10.

CATEGORIE LEGERE

| | | | |
|--|--|---|--|
| 1. Sgt. Rosset Emile, cp. ld. fus. mont. IV/7, 1 h. 22'12" | 2. Sgt. Crettenand Jules, cp. sap. II/10, 1 h. 27'8" | 3. Plt. Aeschabach Adolphe, btr. EM ob. 26, 1 h. 34'44" | 4. Sgt. Reichenbach Jean, cp. DCA 6, 1 h. 40'54" |
|--|--|---|--|

Invités

| |
|--|
| 1. App. Fontaine Jean, cp. fort. 4, 1 h. 1'37" |
| 2. Gend. Fellay René, gend. valais., 1 h. 10'25" |
| 3. Cp. GF 10, app. Rapin Ardré, 1 h. 30'57" |

Attribution du challenge

La patrouille du sgt. Rosset Emile, cp. ld. fus. mont. IV/7, gagne le challenge de l'EM Br. mont. 10, attribué à la meilleure patrouille de la catégorie légère.

Concours annuel du Ski-Club Levron-Vollèges

Descente. — Distance 1.700 m., différence de niveau 400 m., neige excellente.

Juniors : 1. Dubulluit Gaston (Verbier), 1'24"1 ; 2. Reichenbach Jean-Claude (Champex-Ferret), 1'28"4 ; 3. Darbellay Michel (Champex-Ferret), 1'30"1 ; 4. Terretaz Roland (Levron), 1'32"1 ; 5. Terretaz Michel (Levron), 1'35".

Seniors : 1. Saudan Nestor (Martigny-Combe), 1'28"4 ; 2. Bérard Jean (Levron), 1'32"1 ; 3. Terretaz Jean (Levron), 1'44"3 ; 4. Dorsaz Georges (Martigny-Combe), 1'48"1 ; 5. Bergerand Ch. (Verbier), 1'49"3.

SLALOM

Première manche : 23 portes.
Deuxième manche : 20 portes.

Juniors : 1. Terretaz Michel, Champex-Ferret, 64" ; 2. Darbellay Roland, Levron, 54"4 ; 3. Gabioud Michel, Ferret, 68"3 ; 4. Copt Marius, Ferret, 72"2 ; 5. Terretaz Martin, Levron, 75"3.

Seniors : 1. Saudan Nestor, Martigny-Combe, 54"3 ; 2. Hiroz Emile, Levron, 81"3 ; 3. Terretaz Jean, Levron, 75"2 ; 4. Dorsaz Georges, Martigny-Combe, 76", etc...

INTERCLUBS

Juniors : 1. Inter-Club.
Seniors : Levron-Vollèges.

Concours interclubs

« Cabane de la Luy » sur Saxon

Les clubs qui ont participé au financement du téléski de la Luy disputaient leur concours interne. Malgré le temps maussade, de nombreux spectateurs avaient répondu à l'appel des organisateurs.

Un slalom très rapide en deux manches de 38 portes, piqué de magnifiquement façon, donna les résultats suivants :

| | |
|-------------------------------|------|
| 1. Crettaz Roger (Ardon) | 3.42 |
| 2. Tissières Fernand (Fully) | 3.50 |
| 3. Forré Raymond (Saxon) | 3.52 |
| 4. Roduit Léonce (Fully) | 4.09 |
| 5. Roduit J.-Claude (Saillon) | 4.13 |
| 6. Veuthey Gérard (Ardon) | 4.20 |
| 7. Moret Gérard (Charrat) | 4.37 |
| 8. Gay Othmar (Saillon) | 4.54 |
| 9. Pillet Isidore (Ardon) | 5.08 |
| 10. Roduit Marcelin (Fully) | 5.09 |

Challenge interclubs offert par M. Jacques Volluz, Saxon : 1. Fully ; 2. Saxon ; 3. Ardon ; 4. Saillon ; 5. Charrat.

En outre, le Ski-Club organisera, dimanche 8 février, sa troisième coupe de Saxon avec fond, descente, slalom.

Voulez-vous des résultats ?

FOOTBALL

Matches amicaux. — Lausanne-Sports-Malley, 6-3 ; Bienne-Servette, 1-0 ; U.G.S. - Chaux-de-F., 0-4 ; U.S. Lausanne - Stade Leica, 1-3.

HOCKEY SUR GLACE

Ligue nat. A. — Zurich-Davos, 14-4 ; Young sprinters - Bâle, 3-1 ; Arosa - Grasshoppers, 6-3 ; Berne-Lausanne, 2-2.

Ligue nat. B. — Ambri-Piotta - St-Moritz, 7-3

BOB A QUATRE

Aux championnats du monde, à Garmisch : abandon de la deuxième équipe suisse après la mort du champion du monde Endrich.

1. Amérique.

SLALOM GEANT à Superbagnère

1. Madeleine Berthod, Château-d'Oex.

BASKET-BALL

Espagne-Suisse, 86-72.

SPORT-TOTO

La ligne des tips justes :
1 x 1 x 1 x 1 x 2 x 1 x x
(Suite des SPORTS en page 6)



Carnaval à Brigue

Cortèges. — Dimanche 8 éventuellement, dimanche 15 et jeudi 12 février 1953.

Pêle - Mêle

Votre coin, Mesdames...

La mode

AUX SPORTS D'HIVER



De gauche à droite : « Ogré », de Lucile Manguin, est un original après-ski composé d'une chaude veste de velours côtelé noir portée sur un simple chemisier de laine. Le pantalon collant, rayé bleu et noir, est serré par une large ceinture de daim. — La tenue de patinage est aussi un collant rayé de deux tons de bleu dont le pantalon s'arrête à mi-jambes. Une jupe très ample féminise la silhouette. — Originale tenue de ski avec blouse en deux tons coupés de biais avec fermeture éclair et pantalons à revers.

En marge du procès de Bordeaux :

ORADOUR

Alors que se juge, devant le tribunal militaire de Bordeaux une des pages les plus noires des atrocités commises durant la dernière guerre, les précisions qui suivent nous font mieux comprendre ce que fut la tragédie d'Oradour-sur-Glane, ce petit village limousin dont la population fut massacrée et les maisons livrées aux flammes par un bataillon hitlérien.

Le 14 juin 1944 restera une des dates les plus affreuses de l'histoire de l'occupation allemande en France. Voici relaté, objectivement, heure par heure, le calvaire de la petite ville d'Oradour, littéralement effacée de la carte de la France dans le sang et le feu.

Le crime se prépare

9 juin 1944. — Le débarquement des troupes alliées sur la côte normande a eu lieu le 6 juin 1944 aux premières heures du jour. La nouvelle s'est répandue à travers toute la France, comblant la longue espérance des Français, déroute absolument l'état-major allemand pris au dépourvu. De toutes les provinces de France, les troupes allemandes, appelées d'urgence en renfort, refluent vers la Normandie. Elles se heurtent partout aux Forces Françaises de l'Intérieur dont la mission est de coopérer avec les Alliés en retardant les liaisons allemandes.

Certaines unités, en fait, parties de différents points de la France, n'ont jamais pu rejoindre le front de Normandie. Tous les chefs alliés ont reconnu l'efficacité du soulèvement national des combattants du maquis français.

Un détachement de la division « Das Reich », commandé par le commandant S.S. Dickmann (tué par la suite en Normandie) est cantonné dans les environs d'Oradour, à Saint-Jumen et à Rochechouart. Dans cette dernière localité, ce même jour, vers 9 h. 30, un jeune officier S.S. de 25 ans, fait comparaître le maire, M. Proust. Il exige qu'on lui prépare des cantonnements. Ses hommes enfoncent les portes et brutalisent les habitants. Au cours de la nuit, ils se livrent à d'innombrables visites domiciliaires. Un habitant et sa femme sont battus à mort. Au cours de l'après-midi, installés sur une terrasse, ils ouvrent le feu sans raisons sur des passants. Trois femmes qui faisaient leur marché sont abattues. Quelques éléments S.S. se rendent au village voisin de Saillat et y assassinent un ouvrier, sous prétexte qu'il était Lorrain.

L'arrivée des bourreaux

10 juin 1944. — La population est au complet à Oradour. Chacun est occupé aux travaux des champs, et nul ne peut s'absenter en cette saison. En outre, on compte de nombreux réfugiés de Nice, d'Avignon, de Montpellier et de Bordeaux. Enfin des jeunes gens et des jeunes filles de la région sont venus à bicyclette passer un week-end printanier. Tout le monde est à table pour le déjeuner.

14 heures : L'hôtel Avril est complet. Une famille de Parisiens qui ont fui les bombardements, une famille de Reims, une autre de Montpellier, un ménage de Bordeaux, quelques Israélites cachés sous de fausses identités. Même affluence à l'hôtel Milord. Deux jeunes institutrices d'Oradour achèvent d'y déjeuner avant de regagner leurs écoles pour la classe de l'après-midi.

Deux écoles à Oradour : celle des garçons située près de la gare de tramways, et celle des filles, en bordure de la route de Peyrillac, avec sa section enfantine. Au total, 191 enfants inscrits dans les deux groupes.

14 h. 15 : Un lourd convoi de camions allemands venant de Limoges arrive aux portes de la ville basse. Deux cents S.S. environ en descendent, vêtus de toiles mouchetées vert et noir. Cinq des camions gagnent la place du Marché dans la ville haute. Le tambour de ville, alerté par un officier, bat le rassemblement de tous les habitants.

La colonne allemande est composée de la 3e compagnie du 1er bataillon du 4e régiment blindé, dit régiment « Der Führer », et d'éléments de l'état-major du bataillon. La compagnie est commandée par le capitaine Otto Kahn, qui a ordonné le massacre ; le commandant Dickmann en ayant pris l'initiative.

14 h. 30 : Les S.S. pénètrent dans les maisons. Brutalement, ils forcent tous les habitants à sortir, même les malades, même les vieillards. L'abbé Lorch, un zélé Lorrain, est poussé à coups de crosse vers la place, ainsi que sa sœur. Les ordres méthodiques partent d'un poste de commandement installé chez un boulanger. En même temps, les enfants sont rejetés hors des écoles. On leur promet une distribution de bonbons et une séance de photographie ! Un seul instant, le petit Lorrain Roger Godfrin, se sauve à travers champs. Il est le seul rescapé de tous les enfants d'Oradour.

La chasse aux martyrs

15 heures : Ce ne sont pas seulement les femmes, les enfants d'Oradour qui sont rassemblés comme un troupeau. Des camions parcourent les champs des environs et visitent les fermes voisines. Ils poussent tous ceux qu'ils rencontrent vers le bourg, sous la menace de leurs mitraillettes. Plusieurs paysans se cachent dans les haies et dans les buissons. Ils sont abattus par

les S.S. Le va-et-vient des camions chargés de victimes dure pendant une heure entre Oradour et les villages environnants.

Enfin, cette population d'un millier de personnes est cernée de mitrailleuses. Les Allemands la scindent en deux groupes. D'un côté les hommes, de l'autre les femmes et les enfants. Ces derniers, encadrés par six soldats, sont entraînés vers l'église. Des femmes s'évanouissent, des enfants pleurent. Certaines jeunes mères poussent devant elles leurs voitures d'enfant. D'autres portent leurs bébés dans les bras.

15 h. 30 : Un soldat qui parle bien le français s'adresse aux hommes rassemblés : « Nous recherchons des dépôts d'armes clandestins. Pour faciliter les opérations, vous allez vous retirer dans les granges du village et attendre. » Par groupes, les malheureux sont poussés vers les granges. Celles-ci sont aussitôt tenues sous le feu des soldats qui examinent leurs armes et rient entre eux.

15 h. 45 : Partie du champ de foire, une rafale de mitrailleuse peuple le silence angoissé. C'est le signal du massacre. Les Allemands poussent un grand cri et ouvrent le feu sur les groupes d'hommes. Les blessés hurlent. Ils sont achevés à coups de revolver. Sur le tas des morts ou des agonisants, les S.S. renversent des charrettes et des botes de paille et y mettent le feu. Cinq blessés, à demi brûlés vifs, réussissent à gagner les cours, les jardins, et survivront au massacre. Il s'agit de MM. Borie, Broussaudier, Darthout, Hebras et Roby. Se jetant à terre dès les premières salves, ils firent le mort, puis parvinrent à se dégager des cadavres, à échapper à l'incendie et à gagner la campagne où ils restèrent tapis dans les broussailles jusqu'à la nuit.

Les S.S. ont mis en marche un poste de T.S.F. et une musique tonitruante se mêle aux rumeurs de mort du carnage.

Massacre au pied de l'autel

A la même heure : Ce sont de très jeunes soldats qui poussent environ 400 femmes et enfants dans l'église. Devant le chœur ils placent une caisse de grenades incendiaires et en allument les cordonnets. Une violente explosion se produit et une horrible fumée monte vers les voûtes de l'église et retombe sur les malheureux.

A plus de deux kilomètres d'Oradour, le hurlement affreux de l'église a été nettement entendu ! Les enfants se précipitent vers la sacristie où l'air est encore respirable. Ils y sont reçus par les coups de feu de soldats postés aux fenêtres et tirant vers l'intérieur. Les Allemands ouvrent à nouveau les portes, pénètrent dans l'église, repoussent femmes et enfants vers le chœur et ouvrent « dans le tas » un feu nourri. Puis, sur une montagne de corps sanglants, parmi les cris d'épouvante des enfants blessés, ils entassent les chaises et les bancs et allument cet abominable bûcher. Les derniers cris cessent. Il y a maintenant 350 ou 400 cadavres qui brûlent au pied de l'autel.

Seule une femme, Mme Rouffanche, qui sauta hors de l'église par un vitrail, parvint à se dissimuler aux yeux des brutes et à échapper au massacre.

17 heures : Pendant que tous les immeubles de la ville flambent et que mille corps achevent de se consumer, les S.S. se livrent au pillage et chargent leurs camions de tout ce qui a quelque valeur et qu'ils ont soustrait à l'incendie. Ils emportent les vases sacrés, volés dans le tabernacle de l'église ! A 22 heures, le silence pèse lourdement sur la ville réduite en cendres. Un immense nuage de fumée noire s'étend lentement sur toute la campagne. Le crime est consommé.

23 heures : Les S.S. se sont rassemblés dans une maison qu'ils ont épargnée. Ils boivent et ils chantent. On y retrouve, le lendemain, des dizaines de bouteilles de champagne et des verres cassés. On les a entendus chanter et rire.

Le jour du Seigneur

Dimanche 11 juin : Le groupe des S.S. qui a chanté toute la nuit sur le charnier et copieusement arrosé le massacre, quitte Oradour. Derrière leurs camions, ils traînent en remorque la voiture d'un habitant chargée de tissus et de denrées diverses. Par suite d'une fausse manœuvre, la voiture heurte un arbre. Ils la délestent de son butin et l'incendient. Le chauffeur est blessé.

Lundi 12 juin : Un nouveau groupe des assassins revient à Oradour. Il creuse hâtivement des tombes, des fosses communes et y entasse tout ce qui n'a pas été complètement calciné. 642 cadavres seront officiellement identifiés, dont ceux de 246 bébés ou enfants. Les corps que l'on retrouvera dans ces fosses sont défigurés, méconnaissables. On dirait que les bourreaux ont voulu, bien inutilement, faire disparaître les traces trop identifiables de leur crime. Puis ils s'enfuient sur les routes et regagnent le gros de la division. Chemin faisant, et selon des témoignages formels, du haut de leurs camions, ils ont fusillé les passants sur les routes et les ouvriers agricoles dans les champs, comme pour s'amuser.

21 juin 1944 : Mgr Rastoni, évêque de Limoges, a organisé un service funèbre à la cathédrale. Le préfet et toutes les autorités de la ville y assistent. La foule est considérable. Tout le monde est en larmes. Au moment de l'absoute, le préfet demande à l'archevêque d'abréger la cérémonie, la police craint des représailles alle-

RECETTES

et trucs pratiques

Choux de Bruxelles aux marrons

Pour trois personnes : 300 grammes de choux de Bruxelles, 200 gr. de marrons, sel, un oignon, deux cuillerées d'huile, une cuillerée de beurre.

Nettoyez et lavez les petits choux. Dans une casserole, faites revenir l'oignon, sans colorer. Ajoutez les petits choux égouttés, assaisonnez et cuisez-les à l'étouffée. Remuez de temps en temps.

Cuisson : 30 minutes.

Otez l'écorce des marrons, cuisez-les dans de l'eau légèrement salé (env. 30 minutes), puis égouttez-les pour enlever aussi la pellicule ; tenir les marrons au chaud.

Avant de servir, fondez le beurre dans une poêle, mettez-y les marrons et les choux, laissez mijoter le tout cinq minutes et goûtez pour l'assaisonnement.

Comment déféutrer un lainage ?

Un lainage, après plusieurs lavages, se feutre quelquefois. Voici une recette facile à suivre pour remédier à cet inconvénient. Mettez trois cuillerées d'alcali, une cuillerée d'alcool à brûler et une cuillerée d'essence de térébenthine dans dix litres d'eau. Laissez tremper le lainage dans ce bain pendant une demi-heure. Étendez votre lainage à plat et tamponnez-le avec une éponge imbibée d'une infusion de feuilles de lierre. Laissez-le sécher à plat entre deux serviettes-éponges.

Vous pouvez également laisser tremper le lainage dans de l'eau pure et froide pendant vingt-quatre heures au minimum. Lavez-le ensuite dans de l'eau tiède savonneuse. Rincez-le plusieurs fois de suite dans une eau à la même température puis mettez-le à tremper pendant six heures dans une eau tiède perpétuellement entretenue à la même température dans laquelle vous aurez versé quatre cuillerées à soupe d'acide tartrique par litre d'eau.

Les lèvres aux sports d'hiver

De préférence les soigner le soir, avant le coucher, en les enduisant d'une crème très grasse, au beurre de cacao. On peut, si c'est nécessaire, recommencer le traitement le matin. Avant de sortir, essuyer légèrement les lèvres et les farder avec un rouge gras.

Vous gagnerez du temps

— ...si vous épluchez les pommes de terre bouillies (pour les passer le soir à la poêle) pendant qu'elles sont encore chaudes.

— ...si vous préparez le feu, la veille, de façon à n'avoir qu'à y mettre l'allumette le lendemain matin.

— ...si vous priez votre mari de suspendre ses pantalons, chaque soir, à des extenseurs (objet très peu coûteux).

— ...si vous secouez votre robe, chaque fois que vous l'ôtez (vous n'aurez pas besoin de la brosser).

Le dindon passe la plus grande partie de sa journée à être en colère sans raison apparente. La seule explication possible, c'est qu'il est furieux de n'avoir pas de motifs de se mettre en colère. Il y a malheureusement aussi des hommes qui sont ainsi. H. Seidel.

Vous n'en sortirez jamais!

Vous perdez votre temps et mon argent à des recherches inutiles.

Organisez-moi ce bureau

Vous trouverez tout chez

PIERRE Pfefferlé.

Sommet Rue du Rhône

Vous ne tousserez pas cette nuit

La nuit dernière, les quintes de toux vous ont empêché de dormir. Ne laissez pas votre rhume s'installer. Ce soir, avant d'aller au lit, prenez dans un bon grog deux cuillerées à soupe de l'excellent Sirop des Vosges Cazé. Votre toux se calmera, votre sommeil sera paisible et reposant, et demain vous direz merci au Sirop des Vosges.

De trois à quatre cuillerées à soupe par jour à prendre de préférence dans une boisson chaude. En vente : pharmacies et drogueries.



prenez une Poudre **Kafa**

La boîte de 10 Poudres 1.60. En vente dans les Pharmacies. Dépôt général : Pharmacie Principale, Genève.

La "1900,"

nouvelle 10 cv de grande classe

auréolée par le succès remporté aux Salons de Paris et de Londres, vient se ranger aux côtés de la fameuse FIAT "1400".

La "1900" se révèle encore plus sensationnelle par ses innovations uniques, ses performances enthousiasmantes, son confort raffiné et sa conduite dans le trafic urbain. Les caractéristiques que voici vous en convaincront :

- **MOTEUR** 1900 cc. ● Soupapes en tête ● 4 cylindres chemisés ● Puissance fiscale 10 CV, effective 60 CV à 3700 tours ● Couple élevé à bas régime, assurant des reprises foudroyantes.
- **ACCOUPLÉMENT HYDRAULIQUE**, l'une des premières applications sur une voiture européenne de série, lequel rend la conduite plus aisée et plus douce et réduit au minimum l'usage de l'embrayage et du changement de vitesse. Il permet de stopper et repartir sans débrayer ni changer de vitesse.
- **5 VITESSES AVANT**. La 5^{me}, surmultipliée, économise l'essence et ménage le moteur ● 2, 3, 4 et 5^{mes} synchronisées.
- **MÊME SUSPENSION ET MÊME TENUE DE ROUTE QUE LA "1400"!**
- **CONDUITE INTÉRIEURE** 5 places très confortables ● Finitions luxueuses ● Accoudoirs rabattables ● Climatisation ● Dégivreur ● Eclairage automatique de l'intérieur de la voiture ● Lumière sous le capot et dans le coffre à bagages ● Phare automatique pour la marche arrière ● Blocage antivol ● Pneus à flanc blanc ● Radio 6 lampes, 3 gammes d'ondes, 3 stations automatiques et antenne actionnée de l'intérieur ● Tachymédion, instrument qui indique constamment la moyenne kilométrique.
- **135 KM. A L'HEURE.**

Venez l'essayer !

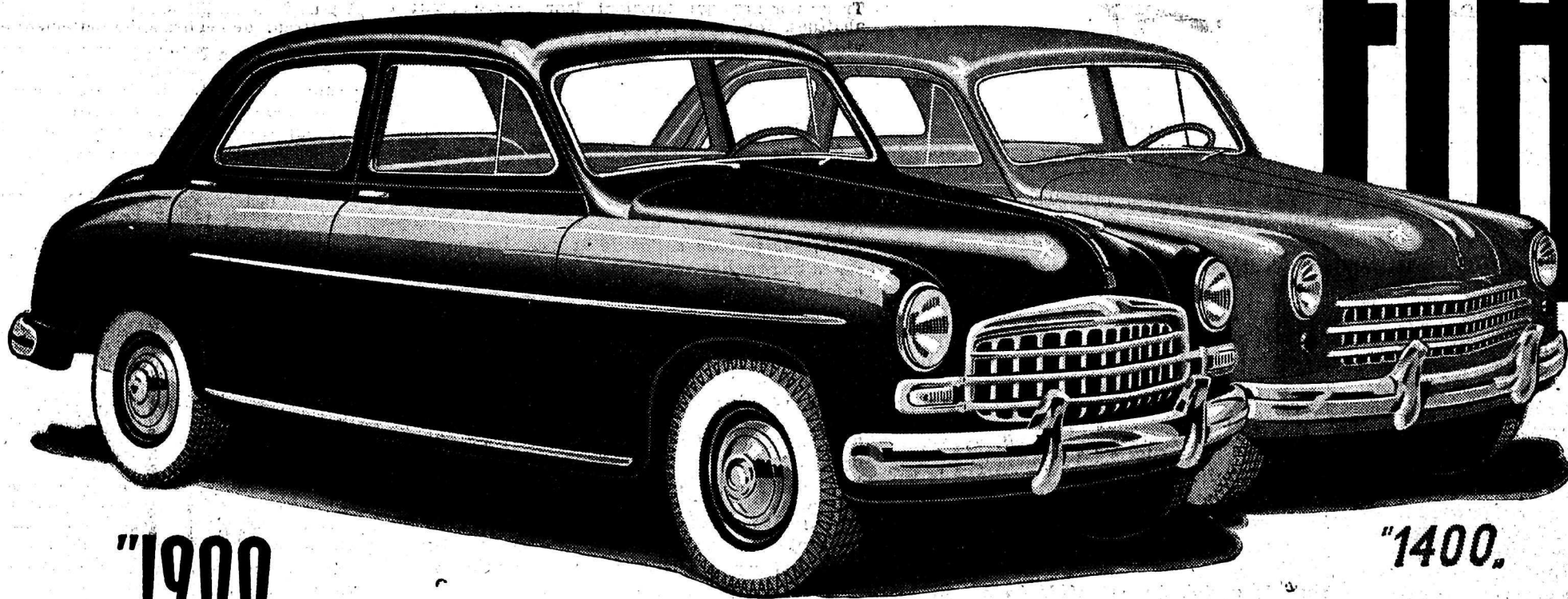
Vous serez émerveillé par ses qualités et son prix

12.500 francs

radio comprise

LIVRAISONS RAPIDES

FIAT



"1900,"

"1400."

AGENCE OFFICIELLE:

COUTURIER S. A., Sion - Tél. 2 20 77

Vente et service

SIÈRE: Garage International, Fam. Trivério
MARTIGNY-VILLE: Garage Balma

MONTHEY: Garage Armand Galla
ORSIÈRES: Garage A. Arlettaz
RIDDES: Garage Louis Giovanola

mandes. Pour ne pas créer de panique, Mgr Rastoni se retourne vers la foule et lui demande de réciter un « De Profundis » pour les victimes d'Oradour, puis il fait signe que la cérémonie est terminée...

Renseignements pris, les Allemands, dans la nuit, avaient simulé la pose de mines sous l'église et les immeubles voisins. Leur but satanique était de saboter le service funèbre. Les S.S. ne voulaient pas que l'on prie pour les malheureux qu'ils venaient d'assassiner à Oradour...

Tous ces faits précis, conformes à l'ouvrage officiel établi par le Comité du Souvenir, par l'Association Nationale des Familles des Martyrs, par les soins de M. Guy Pauchou, sous-préfet de Rochechouart, et le Dr Pierre Masfaud, conservateur des ruines sous le titre: « Oradour, vision d'épouvante ».

Et dire qu'aujourd'hui, huit années après ces abominations hitlériennes, Français et Allemands sont invités à s'unir devant un nouveau péril, pour la défense de l'Europe et du monde occidental!

A vendre à Salvan (Valais)

CHALET

3 appartem. indépendants, meublés, avec literie et literie, confort, avec jardin et mazot. Magnifique exposition, près gare, accès par route. — Convient pour maison de repos, colonie de vacances, pouponnière, pension, location, etc. Endroit climatique réputé. Altitude 1.000 m. Affaire intéressante. S'adresser à Me Simon Maye, notaire, St-Pierre-de-Ciages (Valais).

Topolino

A vendre un Topolino, dernier modèle (comme neuve).

GARAGE LUGON
ARDON
Tél. (027) 4 12 50

A VENDRE

forts plants d'un an, repiqués de pruniers

MYROBOLANS

calibrage 7/10 mm. Assurez vos commandes en consignnant tout de suite.

Bernard NEURY, horticulteur, SAXON
Tél. 026 / 6 23 15

Menuiserie

A remettre menuiserie d'ancienne renommée dans ville du Bas-Valais. Affaire intéressante pour menuisier désirant s'installer. Possibilité de développement. — Ecrire sous chiffres:

P.O. 80 128 L., à Publicitas Lausanne.

Exigez le Confédéré

DANS LES ÉTABLISSEMENTS

FUMIER-TOURBE

Nous livrons par toutes quantités fumier et tourbe de bonne qualité aux meilleures conditions.

FELLEY Frères S. A. Saxon
Fruits en gros
Tél. (026) 6 23 27

Camion Opel-Blitz

A vendre un camion Opel-Blitz, 1800 kg., année de construction: 1950 — roulé 16.000 km., impeccable sous tous les rapports.

GARAGE LUGON
ARDON
Tél. (027) 4 12 50

Traitez à temps avec la



Renommée

soufrée et c'est votre

RÉCOLTE ASSURÉE

Seule la vraie « Renommée », produit AGRICOLA est vendue par la

FÉDÉRATION VALAISANNE DES PRODUCTEURS DE LAIT, à SION

L'ACTUALITÉ VALAISANNE

LES SPORTS

Les clubs valaisans, malchanceux, échouent à la course aux titres du championnat romand

Montana, vainqueur le matin de Corgémont par 4 à 2, se présentait hier soir confiant face à Gottéron. Surtout que les Fribourgeois avaient perdu la veille contre les Jurassiens par 5 à 3. Il suffisait donc aux Valaisans d'un match nul pour être champions romands. Même une défaite par un but d'écart aurait suffi pour le goal-average. Malheureusement, ils ont dû s'incliner par un score sévère de 4 à 0 face à un Gottéron retrouvé.

Ainsi, pour la troisième fois, Montana échoue au goal-average. Il est naturellement curieux qu'un seul club de série A soit appelé à monter en ligue nationale B pour toute la Suisse et que, de ce fait, les efforts de nombreux clubs soient réduits à néant.

RESULTATS. — Gottéron-Montana, 4-0; Montana-Corgémont, 4-2; Corgémont-Gottéron, 5-3. Goal-average: Gottéron 7-5; Montana 4-4; Corgémont 5-5.

Gottéron est champion romand et disputera les finales pour l'ascension en ligue B.

Sierre disputait également à Lausanne, samedi soir, les finales du championnat romand de série B, face à Lausanne III et Fleurier.

Alors que les Valaisans réussissaient à battre les Lausannois par 3-1, ils devaient s'incliner face aux Jurassiens par 3-2. Ces derniers réussirent également à battre Lausanne par 6-1 et enlevèrent le titre. Il reste maintenant encore un but à atteindre pour les Siérois: remonter en série A. Que tous leurs efforts tendent vers cette réussite et que le meilleur gagne!

Le Valais recevra une subvention de plus de 300000 fr. pour les écoles primaires

(Correspondance particulière)

Le Conseil fédéral vient d'adresser aux Chambres un projet de loi avec message à l'appui concernant la subvention à l'école primaire publique.

La loi de 1903, révisée en 1930, prévoyait que le subside fédéral serait calculé d'après la population de résidence des cantons. Fixé d'abord à 60 centimes par habitant, il avait été porté à 1 franc. En 1930, le législateur avait en outre introduit un supplément de 60 centimes en faveur des cantons de montagne (Uri, Schwyz, Unterwald, les deux Appenzel, Grisons, Tessin et Valais), augmenté encore d'un supplément linguistique de 60 centimes pour le Tessin et les Grisons, de langue italienne et romanche.

Il est apparu que le critère choisi ne répondait plus aux besoins véritables. En effet, dans les cantons urbains ou fortement industrialisés — Genève, Bâle-Ville, Zurich, par exemple — la population augmente rapidement, surtout par l'immigration d'adultes, alors que, proportionnellement à l'ensemble, le nombre des enfants en âge de fréquenter l'école publique diminue. Avec l'ancien système, ces cantons étaient donc avantagés.

Le Conseil fédéral propose donc une modification de base. Dorénavant, on ne se fonderait plus, pour fixer la subvention, sur la population totale du canton, mais sur le nombre des enfants âgés de sept à quinze ans. Le subside de base serait alors de 4 francs par enfants.

Les cantons montagnards déjà cités recevraient en outre un supplément de 8 francs par enfant; le supplément linguistique, s'ajoutant à ces deux parts, serait de 8 francs par enfant dans le Tessin, également de 8 francs par enfant de langue italienne dans les Grisons et de 30 francs par enfant de langue romanche.

De la sorte, les cantons de montagne recevront des subventions plus élevées que ce n'était le cas précédemment, tandis que les cantons de plaine verront leurs subsides réduits.

S'il s'en tenait aux dispositions actuelles, le Valais recevrait, selon les résultats du dernier recensement fédéral, 205.000 francs en nombre rond; les nouvelles dispositions lui vaudront, si les Chambres les acceptent et le peuple aussi (ce qui est probable et même tacitement, sans referendum), une augmentation de 106.000 francs, ce qui portera sa part à 311.000 francs.

La nouvelle réglementation tend ainsi à tenir plus largement compte des difficultés des cantons montagnards.

Effroyables tempêtes

L'Angleterre, les Pays-Bas et la France ont été ravagés par de terribles tempêtes. On compte des centaines de morts et des dégâts catastrophiques.

L'abondance des matières...

...nous oblige à renvoyer au prochain numéro plusieurs comptes rendus, notamment celui de la soirée de l'Harmonie de Martigny, celui de la bénédiction abbatiale de Mgr Lovey et celui de la conférence sur l'Everest.

Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs et de nos correspondants.

SAXON

Assemblée indépendante-sociale-paysanne

Cette assemblée, qui a eu lieu au collège, réunissait 150 à 200 citoyens. Une liste de candidats pour députés a été décidée. Chaque section devra désigner ses candidats. Cette assemblée était présidée par M. le Dr Broccard.

Assemblée de la laiterie

Sous la direction experte de M. Louis Oberson, président, l'assemblée approuve les comptes et le rapport présidentiel. Sont confirmés comme membres du comité: M. Louis Oberson, président; M. Octave Giroud, vice-président; MM. Paul Monnet, Edelbert Tornay, Léon Bruchez, Félix Maret, Albert Vernay, membres.

Parti radical-démocratique

Les électeurs se rattachant au parti radical ainsi que les membres de la J.R. sont convoqués en assemblée générale jeudi 5 février, à 20 heures, à la maison d'école, salle de gymnastique, avec l'ordre du jour suivant:

1. Elections cantonales (désignation du candidat); 2. Renouvellement du comité; 3. Divers.

Le Comité.

RIDDES

Parti radical

Le parti radical-démocratique de Riddes est convoqué en assemblée générale le mercredi 4 février prochain, à 20 heures, à la salle de musique.

Un ouvrier tué à Ecône

Sur le chantier de la conduite forcée du Mauvoisin à Ecône près de Riddes, on avait chargé sur un wagonnet un moteur endomagé qui devait être descendu en plaine. Un ouvrier, M. Pierre Mabillard, de Grimisuat, âgé de 56 ans, célibataire, avait pris place sur le wagonnet. A un moment donné, le câble auquel était attaché le chariot céda et le véhicule dévala la pente. M. Mabillard fut projeté dans le vide et tué sur le coup.

BRAMOIS

L'assemblée du parti radical

Le parti radical-démocratique de Bramois s'est réuni le 27 janvier écoulé. L'ordre du jour a été communiqué par le président au début de l'assemblée. Puis, la partie administrative fut rapidement liquidée et l'on passa à la reconstitution du comité.

Malgré les sollicitations pressenties et réitérées, deux membres donnèrent leur démission. L'assemblée nomma, pour les remplacer, M. Paul Hagen et M. Léon Jacquod. Le comité a été définitivement constitué comme suit: président, Léon Jacquod; vice-président, Georges Fournier; membres: Joseph Ruff, Paul Hagen, Jules Rey. Le président sortant, M. Eugène Morath, fit ensuite un exposé fouillé sur les dernières élections communales et donna des directives avisées pour les élections cantonales à venir.

L'assemblée s'occupait ensuite de l'article paru dans le journal « Travail » du 18 décembre 1952, article qui prenait à partie, à la suite des élections communales, le parti radical de Bramois et son candidat élu. L'assemblée unanime vota une résolution exprimant son indignation envers cet article ne contenant aucune part de vérité. Le « Confédéré » a donné les résultats exacts du scrutin, soit 3 conservateurs, 1 radical et 1 socialiste.

Prétendre autre chose comme l'a fait « Travail » est un procédé mesquin et malhonnête digne de son auteur qui ne vise qu'à désagréger le parti radical de Bramois. Pour le reste, ce dernier n'a pas de temps à perdre en polémiques. Il a autre chose à faire dans la commune.

P.R.D. de Bramois.

SAINT-MAURICE

Nouveau médecin

Le Conseil d'Etat a autorisé M. Roland Coquoz, de Saint-Maurice, à exercer l'art médical dans le canton.

CHAMOSON

Le nouvel officier d'état civil

Pour succéder à M. Camille Giroud, décédé, le Conseil d'Etat a nommé M. Antoine Caruzzo, jusqu'ici substitut, officier d'état civil. Le nouveau substitut sera M. Fernand Posse.



La famille de Madame Veuve Marie PERRUCHOUD à Martigny

très touchée des nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion de son grand deuil, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part.

Assemblée de l'Association radicale du district de St-Maurice

Plus de 50 délégués du district de Saint-Maurice se sont réunis hier au collège de Vernayaz, sous la présidence de M. Jean Décaillet, conseiller à Salvan. Dirigée avec dextérité, l'assemblée épuisa en deux heures de débats tous les objets à l'ordre du jour. Il fut décidé de renouveler l'alliance contractée il y a quatre ans avec le parti socialiste et d'établir pour les élections législatives une liste de trois députés dont deux radicaux: M. Glassey, sous-chef de gare à Saint-Maurice, et M. Edouard Revaz, hôtelier à Salvan. En application des dispositions statutaires, la section de Salvan, qui détenait le « Vorort », passe les rênes à celle de Saint-Maurice et M. Léonce Baud, conseiller, fut acclamé président de l'Association du district. Nous lui adressons nos meilleurs vœux et nous exprimons au comité sortant de charge, notamment à son compétent président, toute notre reconnaissance.

Avec les radicaux du district de Martigny

Les délégués de l'Association radicale de ce district se sont réunis samedi à l'Hôtel de Ville de Martigny-Ville, au nombre de plus de 150, toutes les communes se trouvant représentées. M. le député Octave Giroud dirigea avec maîtrise les délibérations, non sans les avoir fait précéder d'un excellent rapport sur la situation générale dans le district et sur certains aspects de l'activité du groupe radical durant la dernière législature du Grand Conseil.

Selon les résultats des dernières élections et les effectifs respectifs des partis qui ont participé à la dernière compétition, il semble bien que le parti radical pourra obtenir 8 mandats. C'est tout d'abord ce chiffre de 8 qui fut adopté comme nombre des candidats à faire figurer sur le bulletin de vote, ainsi qu'autant de suppléants, cela va sans dire.

Toutefois, ce qui accentue l'inconnue qui précède en général toute élection communale ou cantonale, c'est la participation, cette fois, des socialistes et d'une coalition dite indépendante-sociale-paysanne.

Aussi bien, une nouvelle revendication ayant été faite en assemblée avec insistance et non sans de bonnes raisons, revendication commune aux trois sections de Martigny-Combe, Bovernier et Trient, l'assemblée se ravisa et décida que le nombre des candidats sera de 9, un siège étant attribué à Trient pour ces trois communes.

Cela fait, mandat fut donné au Comité de l'Association pour accomplir toutes les formalités en vue du dépôt de la liste. Les communes auxquelles un siège a été attribué devront faire connaître en temps utile à ce comité le nom de leurs candidats respectifs (députés et suppléants).

En terminant cette assemblée empreinte d'un bout à l'autre d'un excellent esprit civique, le président Octave Giroud adressa aux délégués les paroles qu'il fallait en signe de conclusion.

Du Valais au Luxembourg

Le Gouvernement du Luxembourg a demandé à la Suisse de désigner un expert pour réorganiser sa viticulture. Le département fédéral de l'Agriculture a désigné pour cette mission M. Joseph Michaud, directeur de la Fédération valaisanne des producteurs de vin.

Toujours des démissions

Le Conseil d'Etat a accepté la démission de M. Albert Roussy comme président et membre du Conseil bourgeois de Loèche; de M. Peter In Albon, président d'Esgerberg, et de M. Valentin Heldner, président d'Eyholz.

Nouveaux vétérinaires

M. Ed. Sarbach, de Bagnes et M. Joseph Ischier, d'Oberwald, sont autorisés à exercer l'art de la médecine vétérinaire en Valais.



Monsieur Norbert PERRUCHOUD et ses enfants, à Sion La famille de Madame Veuve Séraphin RUDAZ, à Chalais La famille de Madame Veuve Alexandre PERRUCHOUD, à Chalais

ainsi que les familles parentes et alliées, remercient très sincèrement toutes personnes qui leur ont apporté sympathie et réconfort dans le deuil qui vient de les frapper.

Nous remercions spécialement MM. les membres du Clergé, du personnel enseignant de Sion, le Chœur mixte de la Cathédrale, la Chorale Sédunoise, la société de chant « L'Espérance » de Chalais, la Direction et le Personnel de « La Suisse », assurances, à Lausanne et Sion, et la Chambre valaisanne des agents généraux.

Deux alpinistes ont disparu au Cervin

Mlle Maria Märke, 40 ans, et M. Horst Semper, 20 ans, sont partis samedi 24 janvier de Zermatt pour tenter d'effectuer l'ascension hivernale du Cervin. Cette folle entreprise s'est certainement terminée par la mort des imprudents car ceux-ci ne sont pas revenus de la montagne. Les guides de Zermatt ont relevé des traces de leur passage au Hörnli et même au refuge Solvay. Ils ont tenté des recherches en observant les règles de prudence de rigueur en cette saison mais on doute qu'elles aboutissent. Les deux témeraires sont ou morts de froid en quelque part ou au bas d'un précipice. La jeune femme travaillait à Viège comme infirmière. Le jeune homme était occupé comme monteur dans une entreprise de la région. Tous deux étaient des Allemands de zone orientale réfugiés en Suisse depuis l'an dernier.

Samedi, M. Geiger a exploré, au péril de sa vie, les parois et les couloirs du Cervin, à bord de son avion. Les mauvaises conditions atmosphériques ont rendu très périlleuse cette tentative qui n'a pas donné de résultats.

Le mauvais temps s'étant encore aggravé hier, les recherches ont été interrompues.

CHARRAT

Un cheval tué par le train

Samedi soir, un attelage appartenant à M. Octave Giroud, député, circulait à la gare de Charrat. Le cheval s'étant emballé, le char se rompit et la bête, avec le train avant, passa sur les voies au moment où arrivait le train de 20 heures. Le cheval, projeté à plusieurs mètres par la locomotive, fut tué sur le coup.



Madame veuve Pierre-Joseph CRETENAND-CRETENAND, à Riddes; Madame veuve Henri CRETENAND-LAMBIEL et ses enfants Michel, Bernard et Antoinette, à Sion; Madame veuve Urbain MOLL-CRETENAND, à Monthey; Monsieur et Madame Gratien CRETENAND-BALMER et leurs enfants Raymonde et Jean-François, à Riddes; Madame Adèle CRETENAND et son fils Charly-Joseph, à Riddes; Madame et Monsieur Georges ROSERENS-CRETENAND et leurs enfants Simone, Albert et Georges-André, à Sion; Madame et Monsieur Cyrille PAPILLOU-MOLL et leurs enfants Michel et Gilbert, à Vétroz; Monsieur et Madame Louis CRETENAND-FAVRE, leurs enfants et petits-enfants, à Genève et Végy (France),

ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur

Pierre-Joseph CRETENAND

époux, père, beau-père, grand-père, arrière-grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, ravi à leur tendre affection dans sa 83e année, muni des sacrements de l'Eglise.

L'envelissement aura lieu à Riddes le 3 février à 10 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.



Monsieur et Madame Albert GIROUD et famille; Monsieur et Madame Marcel GIROUD et famille; Monsieur et Madame Hector GIROUD; Monsieur et Madame Marcel GIROUD et leur fille Josiane; Monsieur et Madame Léonce GIROUD et leur fils Alain-Pierre; Madame veuve Gustave GUEX et famille; Monsieur Roger AUBERT et famille; Les familles BEAUFILS et AUCLIN, à Paris, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Madame

Veuve Pierre GIROUD

née AUBERT

leur chère mère, belle-mère, grand-mère et arrière-grand-mère, tante et cousine, enlevée à leur tendre affection à l'âge de 88 ans, après une courte maladie.

L'envelissement aura lieu à Martigny-Ville le mardi 3 février 1953, à 10 heures.

Domicile mortuaire: rue d'Octodure.

Selon le désir de la défunte, la famille ne portera pas le deuil.

Cet avis tient lieu de faire-part.